

Le 12 avril 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 avril 2022 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

- Monsieur Michel Bourdeau, maire

- Madame Nathalie Perreault, conseillère
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Madame Cheryl Brazeau, conseillère
- Monsieur Ian Gray, conseiller
- Madame Isabel Boulay, conseillère
- Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTS

- Monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier
- Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2022-04-041 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 avril 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2022-04-042 3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 avril 2022 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant l’item suivant :

- 12.1 ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET L’UNIVERSITÉ MCGILL/INSTITUTION ROYALE POUR L’AVANCEMENT DES SCIENCES / MAINTIEN D’UN JARDIN COMMUNAUTAIRE SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA RÉSERVE MOLSON / AUTORISATION DE SIGNATURE

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Le 12 avril 2022

4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	DÉCLARATION DE COMPÉTENCE / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES
6.2	PROCLAMATION / 17 MAI / JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
6.3	PROCLAMATION / 2022 / ANNÉE DU JARDIN
6.4	DEMANDE / VILLE DE L'ÎLE-PERROT / ENJEU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE / BOULEVARD PERROT NORD
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 666 / RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
7.1.2	ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY PAR LES CITOYENS DE TERRASSE-VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.3	ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
7.1.4	COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ / ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
7.1.5	COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ / TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	PROGRAMME TECQ 2019-2023 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE / GREFFIÈRE / DIRECTRICE DE L'URBANISME / INSPECTRICE MUNICIPALE, EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT / AUTORISATION DE SIGNATURE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-04-043 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 12 avril 2022

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2022-04-044 6.1 **DÉCLARATION DE COMPÉTENCE / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifie son Règlement numéro 188 portant sur la compétence relative au domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges sollicite la municipalité de Terrasse-Vaudreuil afin de connaître ses intentions à l'égard de la gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire assurer la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques sur son territoire et demande par le fait même à se soustraire à l'exercice de la compétence de la MRC en ce domaine.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2022-04-045 6.2 **PROCLAMATION / 17 MAI / JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 12 avril 2022

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

2022-04-046 6.3 PROCLAMATION / 2022 / ANNÉE DU JARDIN

ATTENDU QUE l'Année du jardin 2022 marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens;

ATTENDU QUE l'Année du Jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales qui contribue à la culture jardin et l'expérience jardin de notre municipalité;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE les Fleurons du Québec en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invitent toutes les municipalités à célébrer l'Année du Jardin 2022 et à privilégier les fleurs rouges dans les aménagements municipaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil proclame 2022, Année du jardin en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux;

QUE le samedi précédant la Fête des Pères, le 19 juin 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil comme legs de l'Année du jardin 2022 du Canada;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à être une Municipalité amie du jardin qui appuie le développement de sa culture jardin et à cet effet est fière de souligner le jardin fruitier et le potager communautaire qui soutiennent la culture jardin de la municipalité dans l'esprit de l'Année du jardin;

QUE toutes les municipalités du Québec et du Canada soient invitées à proclamer et à promouvoir l'Année du jardin 2022 dans leurs municipalités respectives;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la FCM et à l'UMQ, à cette fin.

ADOPTÉE

Le 12 avril 2022

2022-04-047 6.4 DEMANDE / VILLE DE L'ÎLE-PERROT / ENJEU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE / BOULEVARD PERROT NORD

ATTENDU QUE la sécurité routière se définit par l'ensemble des règles et des services qui ont pour but d'assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE l'enjeu de la sécurité routière lié aux infrastructures doit faire partie des priorités des élus municipaux;

ATTENDU QUE tous les usagers de la route, les automobilistes, les motocyclistes, les cyclistes et les piétons profitent des chaussées en bon état;

ATTENDU QUE le Boulevard Perrot Nord constitue une des deux entrées et sorties de Terrasse-Vaudreuil;

ATTENDU QU'à la suite des inondations de 2017 et 2019 l'état de la chaussée s'est détérioré;

ATTENDU QUE le maire monsieur Michel Bourdeau a dénoncé à maintes reprises l'enjeu de la sécurité lié à la dégradation de l'infrastructure routière constatée sur le Boulevard Perrot Nord aux autorités compétentes;

ATTENDU QUE la dégradation de l'infrastructure routière constatée sur le Boulevard Perrot Nord constitue un facteur d'aggravation de l'accident dû :

- à la détérioration de la chaussée préjudiciable notamment aux deux roues (nids-de-poule, scillons, rainures);
- à l'usure du revêtement de la chaussée, diminuant l'adhérence des véhicules qui l'empruntent et donc les distances de freinage;
- au manque d'entretien des équipements de la route, tel que le marquage au sol qui obère les informations et les repères pour l'usager de la route;
- à l'inexistence d'un accotement de bonne qualité dont le rôle en matière de sécurité est essentiel, et autres fonctions qu'il assure dont celle de constituer un épaulement de la chaussée afin d'éviter la détérioration et la réduction en largeur de celle-ci;
- à l'absence ou au mauvais état des dispositifs de retenue, protégeant des obstacles fixes latéraux, tels que les arbres, les poteaux, et les fossés;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune mesure n'a encore été entreprise pour corriger la situation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
Mme Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
Mme Cheryl Brazeau	Conseillère	3	x	
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
Mme Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
Mme Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 12 avril 2022

DE DEMANDER à la Ville de L'Île-Perrot d'entreprendre de façon urgente des interventions de travaux de réfection pour corriger les déficiences de la chaussée et d'effectuer des travaux préventifs d'entretien du réseau routier, et ce, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route ainsi que la pérennité des infrastructures.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot, à Madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2022-04-048 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 666 / RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 666 intitulé :

« Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ».

ADOPTÉE

2022-04-049 7.1.2 ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY PAR LES CITOYENS DE TERRASSE-VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire offrir à ses citoyens l'accès à la bibliothèque Marie-Uguay située à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
Mme Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
Mme Cheryl Brazeau	Conseillère	3	x	
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
Mme Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
Mme Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité approuve l'entente intermunicipale à intervenir préparée par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot visant à offrir aux citoyens de Terrasse-Vaudreuil

Le 12 avril 2022

l'accès aux différentes collections de la bibliothèque Marie-Uguay et d'en fixer les conditions.

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-04-050 7.1.3 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil (ci-après la « Municipalité ») adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour

Le 12 avril 2022

donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE

2022-04-051 7.1.4 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ / ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt des deux rapports de l'audit de conformité sur le processus d'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 réalisés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ) et transmis par cette dernière à la Municipalité le 23 novembre 2021;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la CMQ.

ADOPTÉE

2022-04-052 7.1.5 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ / TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 12 avril 2022

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport de l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers pour les exercices financiers 2016 à 2020 réalisé par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ) et transmis par cette dernière à la Municipalité le 14 mars 2022;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la CMQ.

ADOPTÉE

2022-04-053 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-six cents (283 645,86 \$).

ADOPTÉE

2022-04-054 7.2.2 PROGRAMME TECQ 2019-2023 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Le 12 avril 2022

QUE la Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-055 7.3.1 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE / GREFFIÈRE / DIRECTRICE DE L’URBANISME / INSPECTRICE MUNICIPALE, EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat individuel de travail à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et madame Lily Ducharme.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-04-056 12.1 ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET L’UNIVERSITÉ McGill/INSTITUTION ROYALE POUR L’AVANCEMENT DES SCIENCES / MAINTIEN D’UN JARDIN COMMUNAUTAIRE SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA RÉSERVE MOLSON / AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente avec l’Université McGill et l’Institution royale pour l’avancement des sciences pour le maintien d’un jardin communautaire à même une parcelle de terrain de la Réserve Molson situé sur le lot 1 822 143 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de l’entente, en accepte les dispositions et conditions et s’engage à les respecter;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
Mme Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
Mme Cheryl Brazeau	Conseillère	3	x	
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
Mme Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
Mme Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

Le 12 avril 2022

QUE la Municipalité approuve l'entente à intervenir pour le maintien d'un jardin communautaire;

QUE monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente à intervenir entre la Municipalité et l'Université McGill et l'Institution royale pour l'avancement des sciences.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2022-04-057 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 12 avril 2022 à 20 h 9.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière